



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Manque d'effectifs au commissariat de Saint-Quentin

Question orale n° 1700

Texte de la question

M. Julien Dive alerte M. le ministre de l'intérieur sur le manque d'effectifs au commissariat de Saint-Quentin. Depuis cinq ans, l'effectif théorique de policiers à Saint-Quentin n'a pas changé. Pourtant, les effectifs sur le terrain sont en baisse à cause des départs et des arrêts. Les policiers de Saint-Quentin ont en décembre 2021 exprimé leurs inquiétudes et leur désarroi face à cette situation. Ils réclament une dizaine de fonctionnaires supplémentaires pour le commissariat de Saint-Quentin et plus généralement pour l'ensemble des commissariats de l'Aisne. Pour compenser le manque d'effectif, les policiers du commissariat de Saint-Quentin doivent toujours patrouiller à deux en mélangeant les services, comme la police de secours avec l'équipe d'investigation ou bien encore l'unité canine. Au mois de décembre 2021, 25 % du personnel en investigation était en arrêt maladie, une seule patrouille était opérationnelle pour le nouvel an, au lieu de deux. Les policiers alertent depuis cinq ans sur le manque d'une dizaine de fonctionnaires dans ce commissariat, malheureusement rien n'a été fait par l'État. Certes, des annonces ont été faites l'année dernière dans l'Aisne pour le commissariat de Château-Thierry, mais rien pour Saint-Quentin. Il lui demande d'augmenter les effectifs du commissariat de Saint-Quentin, qui ne peut plus attendre face au manque d'effectifs et le désarroi des policiers.

Texte de la réponse

EFFECTIFS DE PERSONNEL AU COMMISSARIAT DE SAINT-QUENTIN

M. le président. La parole est à M. Julien Dive, pour exposer sa question, n° 1700, relative aux effectifs de personnel au commissariat de Saint-Quentin.

M. Julien Dive. Madame la ministre déléguée chargée de la citoyenneté, ma question s'adressait à votre ministre de tutelle, mais je ne doute pas que vous saurez parfaitement y répondre et vous engager en son nom, comme j'aurais aimé qu'il le fasse directement lui-même.

Mme Marlène Schiappa, ministre déléguée chargée de la citoyenneté. Je vous remercie tout de même.

M. Julien Dive. Le ministère de l'intérieur vient d'affecter, il y a quelques jours, treize fonctionnaires de police au commissariat de Château-Thierry, ce qui fait suite à l'affectation de cinq autres fonctionnaires en septembre dernier, portant ainsi à cinquante-six l'effectif de ce commissariat. C'est très bien.

Mais, à 100 kilomètres de là, à Saint-Quentin, dans le même département, cela fait plus de cinq ans que nous attendons, cinq ans que nous alertons sans relâche les ministres de l'intérieur successifs pour bénéficier de renforts. En effet, alors que l'effectif théorique des policiers du commissariat de Saint-Quentin n'a pas évolué, nous constatons sur le terrain une baisse de l'effectif réel, qui s'explique logiquement par des arrêts maladie, des départs à la retraite, des congés au titre du compte épargne-temps, etc. Pour compenser et afin d'assurer leurs patrouilles, les policiers du commissariat de Saint-Quentin sont obligés de mélanger les services : il est ainsi très fréquent qu'un membre de la police secours se retrouve avec un membre de l'équipe d'investigation ou

bien encore de l'unité canine... et heureusement que nous pouvons compter sur les réservistes !

Au manque d'effectifs s'est ajoutée la crise sanitaire : en décembre 2021, 25 % du personnel d'investigation était en arrêt maladie et une seule patrouille était opérationnelle pour le Nouvel An au lieu de deux. Pour alerter le ministre, les policiers de Saint-Quentin ont, le 24 décembre dernier, manifesté leur inquiétude et leur désarroi devant le commissariat. À leurs côtés, la maire Frédérique Macarez et moi-même demandons encore une fois le renfort d'une dizaine de fonctionnaires supplémentaires pour ce commissariat de police.

Alors que le commissariat de Château-Thierry compte 56 fonctionnaires pour une circonscription de 15 000 habitants, nous n'en avons que 100 pour 60 000 habitants, alors que nous devrions en compter plus de 200 ! Nous n'en demandons pas tant, madame la ministre déléguée, mais il est urgent et primordial d'augmenter les effectifs du commissariat de Saint-Quentin.

La situation actuelle met aujourd'hui les équipes sous pression et affaiblit la sécurité des citoyens. Les habitants de notre territoire veulent des réponses rapides et des actions concrètes. Le personnel de police ne peut plus attendre. Pouvez-vous vous engager sur une augmentation, dès cette année, des effectifs du commissariat de Saint-Quentin ?

M. le président. La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de la citoyenneté.

Mme Marlène Schiappa, *ministre déléguée chargée de la citoyenneté*. Monsieur le député, en matière de sécurité, les attentes des Français sont légitimes, vous avez raison, et vous savez que le Gouvernement en a fait un objectif prioritaire en mobilisant tous les leviers, de la prévention à la répression. Cette politique se fonde sur des moyens massifs et mesurables, à savoir une hausse globale des crédits de la police et de la gendarmerie de près de 3 milliards d'euros depuis le début du quinquennat.

En ce qui concerne la circonscription de sécurité publique de Saint-Quentin, je rappelle qu'elle dispose d'un effectif opérationnel de 83 gradés et gardiens de la paix, bénéficie de 12 policiers adjoints et peut, chaque fois que nécessaire, s'appuyer sur les moyens de la direction départementale de la sécurité publique, dont l'effectif opérationnel est passé de 285 gradés et gardiens fin 2016 à 308 aujourd'hui.

La question de la présence sur la voie publique et, plus largement, sur le terrain, là où la délinquance est la plus forte, est notre priorité. À Saint-Quentin, le principe est clair : deux unités de police secours doivent être opérationnelles vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Ce n'est certes malheureusement pas toujours le cas lorsque certains fonctionnaires sont absents, du fait de repos ou de congés bien légitimes, ou pour d'autres motifs, dont les départs en retraite. Il arrive donc que les effectifs soient complétés en journée par des équipages du groupe de sécurité de proximité et par des motards.

S'agissant de l'unité canine légère, son effectif actuel conduit parfois, il est vrai, à la présence d'un seul fonctionnaire en raison de soucis d'absentéisme précisément identifiés. Le cynotechnicien intègre alors l'unique patrouille de police secours, dès lors composée de trois agents, ou constitue une seconde patrouille avec un policier titulaire de ladite police.

Des études sont en cours concernant la dotation en immobilier et le renforcement des effectifs à Saint-Quentin.

J'ajouterai qu'il est tout à fait normal que les policiers de la sûreté départementale soient sollicités, non pour compléter ou renforcer les équipages de voie publique, mais quand il s'agit d'assurer les déferrements, les comparutions immédiates et les transferts en maison d'arrêt.

Enfin, la prochaine grande loi d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur permettra, si le Parlement la soutient, de continuer à transformer et à renforcer notre politique de sécurité, pour mieux l'adapter aux enjeux à l'horizon 2030.

M. le président. La parole est à M. Julien Dive.

M. Julien Dive. Je vous remercie, madame la ministre déléguée, pour cette réponse précise, mais je connaissais déjà le contenu de cette note s'agissant des effectifs. Nous avons besoin d'engagements clairs, c'était l'objet de ma question. J'ai retenu que des études étaient en cours sur l'immobilier et sur les effectifs. C'est très bien, mais nous souhaitons surtout une réponse rapide devant une situation qui devient tendue et de plus en plus complexe. J'aurais aimé que votre réponse manifeste plus d'engagement à cet égard. Je me souviens avoir échangé par SMS avec votre ministre de tutelle, qui confirmait la stabilité des effectifs depuis 2017 et admettait que cela posait problème. Je vous invite, comme lui, à venir constater sur le terrain les difficultés que rencontrent les femmes et les hommes de ce commissariat.

Données clés

Auteur : [M. Julien Dive](#)

Circonscription : Aisne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1700

Rubrique : Police

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 février 2022](#)

Réponse publiée le : 23 février 2022, page

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [15 février 2022](#)